

Type Diplôme : DU

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	DIU Expertise en accidents médicaux	
Type de session :	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Néant

Obtention du Semestre

Néant

Obtention de l'Année

Les étudiants choisissent leur lieu de passage entre les deux villes Amiens et Bordeaux

- une épreuve écrite (notée sur 20) portant sur le droit médical, d'une durée totale de 2 heures
- une épreuve écrite de rédaction d'une discussion et d'une conclusion d'un dossier d'expertises en responsabilité médicale d'une durée de 3 heures 30 (notée sur 20)

Pour être admis, la moyenne de 10/20 à chaque épreuve écrite est requise. Les deux notes ne se compensent pas l'une l'autre.

Une session d'épreuves écrites est organisée soit à Amiens soit à Bordeaux en septembre 2023. Si un candidat a la moyenne à une des deux épreuves en juin, il conserve le bénéfice pour septembre de la question où il a obtenu la moyenne. La présence aux cours est fortement conseillée pour pouvoir passer les épreuves mais pas obligatoire. Si l'étudiant est absent lors des examens, il n'obtient pas son année mais il peut redoubler.

Rattrapage en septembre sur une des deux épreuves pour laquelle l'étudiant n'aurait pas eu la moyenne. Si l'étudiant n'obtient la moyenne aux deux épreuves il redouble.

Note éliminatoire

en dessous de 10/20

REDOUBLEMENT

possibilité de se réinscrire sous réserve de repayer une nouvelle inscription

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

